



Chauffage au sol electrique en panne

Par **jeffcb**, le **06/01/2013** à **12:06**

Bonjour,rnJe loue une maison à un organisme de logements sociaux et mon chauffage au sol electrique est en panne depuis maintenant 15 jours et après multiple intervention d'un electricien il en resulte que pour le réparer on doit casser le sol et ensuite le beton pour le remplacer.Devant l'employeur des travaux on me dit que l'on va mettre des radiateurs electrique radiant pour remplacer le chauffage au sol!Je suis sur que la consommation ne sera pas la même et que ce mode de chauffage sera bien moins agréable.Quel sont mes droits? ais je droit a une indemnisation pour etre sans chauffage depuis tout ce temps.dois je accepter ce nouveau mode de chauffage?Et si la consommation est plus importante que faire?merci pour vos réponses cordialement jeffcb.

Par **cocotte1003**, le **06/01/2013** à **15:22**

Bonjour, le bailleur ayant fait le nécessaire pour réparer le chauffage, vous ne pouvez pas lui demander plus en outre une indemnité. Du moment que vous avez un chauffage par la suite, le bailleur est en droit de décider ce qui convient le mieux. Les résilles au sol consomme beaucoup aussi, surveiller votre compteur électrique, selon la qualité des radiateurs ils ne consommeront pas plus, cordialement

Par **jeffcb**, le **08/01/2013** à **15:33**

Bonjour, j'ai reçu la visite du responsable des locations qui m'a proposé pour le moment en attente de réparation,car ils sont assuré et vont faire marcher cette derniere,un chauffage

convecteur TLS 403 turbo,je doute que je sois aussi bien chauffé et surtout que cela consomme pareil!!! et je n'ai qu'à me taire.....rnCordialement jeffcb